

## Ce soir : comment réussir la parité ?

→ Les prochaines élections municipales approchent. Certains maires sont pour l'heure en train de rebâtir leurs prochaines listes de candidats, mais la loi a changé.

Désormais, toutes les communes de plus de 1000 habitants vont devoir appliquer strictement la parité femme-homme, sous peine d'irrecevabilité de la liste. En effet, toutes les listes qui n'auront pas respecté ce principe seront refusées lors de l'enregistrement en préfecture. Le changement est donc d'importance.

Par ailleurs, dans un souci de réussir cette nouvelle configuration de leurs listes, l'Afei (association des femmes élues de l'Isère) a le plaisir de convier les élus et candidats à une conférence-débat ce mardi 15 octobre à Tullins, salle Jean-Moulin dès 18h, durant laquelle seront évoquées les difficultés à constituer ces listes, les freins à l'engagement des femmes. Cette conférence s'adresse aussi bien aux élus qui repartent dans un nouveau mandat qu'à de nouvelles candidates ou candidats.

DL 15-10-2013